



VAE



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les étapes de la VAE :

- Vous contactez le DAVA pour connaître la démarche.
- Vous réceptionnez le livret de recevabilité.
- Vous ciblez le diplôme correspondant le mieux à votre expérience. Possibilité de rencontrer un conseiller dans un point-relais-conseil : CIO, MEF, Pôle emploi.
- Vous complétez le livret de recevabilité et le transmettez au DAVA, un rendez-vous vous sera ensuite proposé.
- Si votre candidature est recevable, vous complétez le livret de validation et le transmettez. Vous avez la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (sélection des activités au regard du référentiel, aide à la rédaction, préparation à l'entretien, ...). Cet accompagnement est financé par le Compte Personnel de Formation, l'entreprise, un OPCO.
- Se présenter à l'entretien avec le jury constitué d'enseignants et de professionnels.
- Le jury valide ou non votre diplôme, totalement ou partiellement



Les objectifs de l'accompagnement VAE

- Faire reconnaître ses compétences en validant un diplôme.
- Le diplôme obtenu en VAE a la même valeur qu'un même diplôme obtenu par un examen.
- Grâce au diplôme obtenu, accéder à une formation ou un emploi, changer d'emploi ou de fonction, accroître ses chances de promotion ou d'évolution professionnelle...
- Tous les diplômes identifiés au Répertoire National des Certifications Professionnelles peuvent être obtenus par la VAE (du CAP aux diplômes d'études supérieures)

Public concerné

- Tout public (salarié, demandeur d'emploi, bénévole...)
- Individuel

Prérequis

- Expérience significative d'au moins 1 an (professionnelle ou bénévole, continue ou non) en rapport avec le diplôme visé
- Cibler un diplôme identifié au Registre National des Certifications Professionnelles (francecompetences.fr)

Modalités d'accès

- Entretien avec un conseiller pour cibler le diplôme et vérifier la recevabilité
- Accompagnement possible (individuel et groupe) par un conseiller en validation, pour la rédaction du livret 2

Délai d'accès à l'accompagnement

Nous consulter car cela dépend des modalités de prise en charge de votre VAE.

Méthodes et modalités d'évaluation

Etape 1 : la recevabilité

Le Rectorat d'Amiens évalue votre livret de recevabilité pour vérifier l'adéquation de vos expériences avec le diplôme ciblé. En cas de validation, vous recevez un courrier attestant de votre recevabilité.

Etape 2 : Entretien avec un jury

Le Rectorat d'Amiens organise votre jury VAE qui va évaluer votre livret de validation et votre présentation orale, et, selon la prestation réalisée, pourra vous octroyer tout ou partie du diplôme visé.

Personne en situation de handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Modalité

Votre accompagnement peut être réalisé en présentiel ou, en tout ou partie, à distance.

Tarif

- Les frais d'étude personnalisée, d'organisation des jurys et d'accompagnement sont pris en charge dans la plupart des cas (250€)
- La prestation d'accompagnement, d'une durée de 20 heures, vous est proposée au tarif de 1200€ net de taxes.

Financements

CPF – Compte Personnel de Formation
Pôle Emploi
Entreprise, établissements publics
OPCO – Opérateur de Compétences
Individuel payant

Intervenants

Conseiller-ère en validation du DAVA

Durée de l'accompagnement

Du 06 mois à 10 mois, en moyenne.

Réunions d'informations

Chaque personne est reçue individuellement, en présentiel ou à distance, pour expliquer les modalités d'organisation de la VAE.

Pour + d'infos

Retrouvez les informations sur nos présences aux forums et salons de l'emploi et de la formation, sur :




Contactez-nous

Correspondance : 20, boulevard Alsace Lorraine, 80063 AMIENS Cedex 9
Nos locaux : 6^{ter}, rue Caudron, 80000 AMIENS

@ dava@ac-amiens.fr

<https://gip-forinval.ac-amiens.fr/dava/>

03.22.80.18.40

 Numéro gratuit :
0800 00 80 50